

Circuits courts / Agri-tourisme

Aides pour l'accueil et ou la transformation à la ferme

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, des aides de l'Europe (FEADER) et du Conseil Régional vont permettre de financer des investissements liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme.

La plupart des projets de création et de modernisation d'ateliers de transformation à la ferme, de points de vente, de structures d'accueil à la ferme et d'agri-tourisme (fermes auberge, équestres, pédagogiques...) seront éligibles aux subventions de l'Europe (FEADER) et de la Région Midi-Pyrénées.

Points de vigilances :

- Un appel à projet en 2015 et des demandes de subventions jus-

qu'à fin juillet.

- Les travaux devront démarrer après avoir reçu l'accusé de réception du dossier complet (qui ne garantit pas la subvention). Les accords de subventions seront donnés en octobre ; vous aurez alors 1 an pour démarrer les travaux (et 3 ans pour les terminer).

Contactez-nous si vous avez des projets tels que la création ou l'aménagement de locaux de transformation, points de vente, salle d'accueil, projets agri-touristiques...!

Dès parution des informations officielles, nous vous rappellerons pour vérifier votre éligibilité et vous accompagner dans l'étude et le montage du dossier.

La Chambre d'Agriculture du Gers vous accompagne et vous propose des prestations de services adaptées à vos besoins pour optimiser votre demande de subventions.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Caroline Villeneuve - Tél. 05.62.61.77.13/43.

